

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1965)  
**Heft:** 26

**Artikel:** La pêche d'amateurs  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1028914>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La pêche d'amateurs

La faune aquatique ne se renouvelle plus. Les poissons pêchés ont été placés dans les rivières pour qu'ils puissent y être pêchés. Les rivières sont donc des viviers sur lesquels veillent l'Etat et les sociétés de pêcheurs. L'Etat élève des alevins ; il les vend par milliers aux sociétés de pêches, non sans les avoir faits compter un à un par un garde-pêche patenté.

Nous ignorions les règles de ce jeu où l'on ne retrouve dans l'eau que ce que l'on y a mis. Mais notre attention avait été frappée par la publicité faite autour du castings (ou pêche sur terre ferme, c'est-à-dire exercice d'adresse du lancer). Nous voulions en savoir plus sur ce monde subaquatique. Aussi D. P. a-t-il chargé le seul spécialiste de l'équipe du soin de mener l'enquête. D. P.

## Défense et illustration d'un jeu

Le pêcheur, on le connaît : associé sur les bords, il aime la nature, comme la mémère son chien, contre les hommes. On sourit : c'est un doux maniaque. Ainsi le montre la caricature. Et c'est ce qu'il y a de gênant, c'est que la caricature parfois ne fait que peindre : tel pêcheur comme il va au bistrot, pour échapper aux siens, pour se fuir. Poète et paysan... Il paraît que cela s'est vu. Pourquoi donc ne pourrait-on pas être pêcheur et citoyen ?

Les amateurs, las des railleries, veulent à présent que leur hobby ait ses quartiers de noblesse : la pêche devient un sport. Isaac Walton (« Le parfait pêcheur en rivière », Londres, 1653), le premier qui ait célébré la canne par la plume, dit de cette pratique ingénument que c'est un art. Moins naïf que le vieil auteur halieutique<sup>1</sup>, nous la qualifierons en termes plus légers : nous ferons de la pêche un jeu. L'enfant est habilité à jouer. L'adulte, pas encore... Ouvrons-lui cependant, quand la société nous y autorise, avec la clé des champs, les portes de la liberté mineure.

Il y a trente ou quarante ans, la pêche d'amateurs ne soulevait nul problème : les pêcheurs étaient peu

nombreux, les poissons abondaient dans nos cours d'eau. Le cheptel maintenant se raréfie. D'année en année s'appauvrit la faune aquatique. Les espèces les plus fines (truites, ombres, brochets) disparaissent. A qui s'en prendre ? Aux pollueurs d'abord, c'est évident : naguère le Rhône a été empoisonné sur 100 km., la Broye sur 30. L'agriculture pourrit les ruisseaux, l'industrie les rivières<sup>2</sup>. Ici le purin, là le formol : l'eau limpide finira par sourdre seulement de nos souvenirs d'enfance. Mais une fois qu'on a daubé les pollueurs, a-t-on tout dit ? Il nous semblait que non. Pour en avoir le cœur net, nous avons pris langue avec M. Gilbert Matthey, inspecteur cantonal de la pêche, et trois membres du club vaudois des pêcheurs à la mouche, MM. Junod, Lambelet et Rapaz.

## Jouer selon les règles

Toujours davantage de pêcheurs (200 permissionnaires de plus environ chaque année), toujours moins d'eaux pêchables : dans l'agglomération lausannoise, se sont effacés de la carte halieutique — voire géographique — la Vuachère, la Louve, le Flon, la Mèbre. L'inspecteur cantonal a réussi de justesse à sauver la Paudèze : elle survivra — on laissera couler un certain volume d'eau sur le voûtage. On eût pu en faire autant du cours supérieur du Flon en Saubabelin. Regrettons que les pouvoirs publics aient ici manqué d'imagination. Mieux : quand le service cantonal de la pêche demande, pour mieux financer le repeuplement, que le coût du permis vaudois soit porté de 40 francs à 44, il formule une saine exigence. Selon le chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, l'adoption de cette mesure de renchérissement irait contre la politique déflationniste. Ce serait jeter 20 000 francs à l'infla-

tion ! Nous craignons que M. Debétaz ne confonde surchauffe et poêle à frire.

Répandant aux pêcheurs, M. Gilbert Matthey admet que nos grandes rivières (le Rhône, la Broye, l'Orbe) toléreraient davantage de truites, qu'on pourrait déverser deux fois plus de brochets dans le lac de Bret. Mais il faut de l'argent : le kilo de brochets coûte 15 francs. L'hydrobiologiste en revanche ne cache pas que cette expérience-ci est grosse de risques : le brochet a la réputation de forcer un peu sur le cannibalisme. L'un de nous, qui ne pêche pas, s'intéresse aux carpes : c'est un gastronome. Pourquoi n'en voit-on jamais ? M. Matthey lui en offrirait volontiers, mais ce poisson n'a pas l'heur de plaire au palais de nos compatriotes. Et pourtant les Allemands ? On dira que ce n'est pas une référence. Mais les Chinois ? Aurons-nous de l'anguille en étang ? M. Matthey ne répugnerait pas à pareil peuplement : l'anguille, depuis peu, commence à se vendre fraîche. En outre, stérile en eau douce, elle n'y romprait pas l'équilibre biologique.

Les pêcheurs récriminent et quémangent. Souvent à juste titre. Mais eux, n'ont-ils aucune part de responsabilité dans le désastre qu'ils dénoncent ? Il y a de mauvais joueurs : ce sont les semi-professionnels qui pêchent moins pour le plaisir que pour le gain. Gens qui se trouvent à deux pas des lieux de pêche, ou retraités, plus ravageurs que des loutres — ils ne consomment pas leur poisson, ils le vendent. En France, la vente des salmonides sauvages est interdite. Avec raison : si l'on veut d'une pêche ouverte à tous, il ne faut pas qu'une minorité accapare le poisson. A la pêche aussi le besoin se fait sentir d'une éducation qui apprenne à ne pas marcher sur les bottes des autres.

<sup>1</sup> Qui traite de la pêche d'amateurs.

<sup>2</sup> Moyenne suisse : un cas de pollution constaté par jour.

# Les cent ans de l'Educateur

Les enseignants romands viennent de recevoir le numéro centenaire de leur revue et bulletin corporatif. L'« Educateur » apparaît aujourd'hui comme un outil précieux ; son rôle, au moment où nos institutions scolaires préparent une mue difficile, sera essentiel.

Le meilleur hommage que nous pouvons rendre à tous ceux qui ont lutté, à travers mille difficultés, est de mettre en parallèle deux textes que sépare un siècle de fidélité :

1866. Alexandre Daguet, de Fribourg, premier rédacteur et premier président de la S.P.R., informait les

sociétaires que l'on traiterait notamment la question suivante lors du premier Congrès romand :

1. Quelles sont les branches de l'enseignement primaire pour l'enseignement desquels l'emploi d'un « Manuel » est nécessaire ou simplement utile ?  
**Y aurait-il avantage à ce que ces « Manuels » fussent rédigés d'une manière uniforme dans les cantons de la Suisse française ?**

1965. Jean-Pierre Rochat, de Montreux, rédacteur actuel, écrit :

C'est à nous de réclamer un Centre de recherches et d'expérimentation pédagogiques à l'échelle des réformes à venir, et qui ne pourra être que romand

s'il veut avoir l'ampleur nécessaire, les ressources en hommes et moyens d'une institution d'avant-garde.

Une remarque s'impose. Si en cent ans, plusieurs questions déjà actuelles en 1866 n'ont pas encore été résolues et sont toujours à l'ordre du jour, d'autres, nombreuses, difficiles, sont venues s'y ajouter. Qu'on se rapporte à la liste non exhaustive que dresse J.-P. Rochat dans l'article cité. Mais en la lisant une certitude s'impose. Il ne sera pas possible, cette fois, d'attendre cent ans pour trouver une solution. Ni l'évolution de l'histoire, ni celle de l'économie ne nous laisseraient prendre notre temps.

# Pour faire connaître D. P.

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, la fin de l'année 1964 a été l'occasion pour plusieurs de nos lecteurs de faire connaître D. P. De minovembre à fin décembre, nous avons gagné 131 abonnements nouveaux. Quelques abonnés seulement (12) n'ont pas à la fin de l'année renouvelé leur abonnement. Le bilan est donc fort encourageant.

Un concours du meilleur propagandiste était ouvert pour cette période. Nos lecteurs, certes, ont assuré la diffusion du journal par amitié et non par appât du prix. Souvent même, ils n'ont pas dressé le tableau complet de leur chasse aux abonnés. Nous l'avons donc établi au mieux en tenant compte d'une part des listes d'adresses utiles : notamment celles de MM. Grégoire Leroy, à Orbe ; Claude Torracinta, à Genève ; Gilbert Pidoux, à Yvonand ; Jean-Claude Vautier, à Orbe ; André Gardiol, à Lausanne ; Louis Codourey, à Lausanne ; Mme Borle, à Lausanne ; Rémi Chevrolet, à Paudex ; Mlle Denise Rich, à Lausanne ; Jean-Marc Besson, à Lausanne ; Philippe Zutter, à Chaumont.

D'autre part, nous avons pointé les abonnements (au-delà de un) acquis par MM. René Perrin, à Lau-

sanne ; Laurent Pauli, Neuchâtel ; Schlup - Viguet, Lausanne et Bernard Hoffmann, Genève.

C'est M. René Perrin qui a obtenu la palme et à qui André Gavillet offrira les « Mémoires d'un révolutionnaire ».

## De Victor Serge à Fritz Brupbacher

Si le saut de Cingria à Victor Serge avait été brusque, nous passons de Victor Serge à Brupbacher par un fondu enchaîné : ce sont deux hommes de la même famille.

Fritz Brupbacher (1874-1945), médecin zuricois, a participé aux luttes révolutionnaires les plus vives que la Suisse ait connus. Attiré par la lutte, mais incapable d'accepter les compromissions ou la discipline de parti quand elle était érigée en raison d'Etat pour faire accepter le jeu des ambitieux, il fut exclu de la social-démocratie avant 1914, et du parti communiste autour de 1930. Conscient lui-même de son inadéquation, il a intitulé un de ses chapitres, un des plus intéressants de son livre « Socialisme et liberté » : « Soixante ans d'hérésie ».

A travers Brupbacher, on découvre une Suisse allemande insolite, violente, non conformiste ; mais

Brupbacher fut aussi, et c'est précieux pour le lecteur romand, l'ami de James Guillaume — cette très belle figure de l'anarchisme neuchâtelois, et à travers Guillaume, il a connu directement le conflit Bakounine - Marx, et aussi de Pierre Monatte, ce révolutionnaire français remarquable d'intransigeance.

C.-F. Pochon, qui offre le livre, nous donne ses raisons. Mon but, nous dit-il en donnant ce livre, est de faire connaître une Suisse que beaucoup ignorent, rendre hommage à l'éditeur (La Baconnière) qui a couru le risque d'une édition certainement peu rentable, et aussi saluer, une dernière fois, le traducteur Jean-Paul Samson, décédé il y a quelques mois, et qui animait la revue « Témoin » qui avait bien mérité son nom.

## Détail technique

Le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février. Précisez soigneusement chaque fois au dos du bulletin de versement ou par une carte à notre case, au compte de qui l'abonnement doit être porté.

Et aussi envoyez-nous des adresses utiles, ou demandez-nous des exemplaires de propagande ! Continuez à faire connaître D. P. !